



## MÉCANISME DE FINANCEMENT MONDIAL POUR *CHAQUE FEMME, CHAQUE ENFANT*

Au fur et à mesure que l'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) se rapproche, les progrès énormes qui ont été accomplis dans l'amélioration de la santé maternelle et infantile deviennent évidents. Malgré ces avancées, il est clair que beaucoup reste à faire : beaucoup trop de nouveau-nés, d'enfants, d'adolescents et de femmes meurent chaque année à la suite de maladies qui auraient pu être évitées, et beaucoup trop peu ont accès à des services de santé de qualité.

Un mouvement mondial sans précédent est désormais lancé en vue d'accélérer l'amélioration de la médecine procréation et de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. Grâce à des partenariats internationaux clés tels que le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), l'Initiative de Muskoka lancée par le G8, l'initiative *Committing to Child Survival: A Promise Renewed* et le mouvement *Chaque femme, chaque enfant* lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, l'importance de la santé des femmes et des enfants a été placée au cœur des efforts de développement déployés à l'échelle mondiale. Fort de cet élan, la notion de « convergence » a désormais reçu un soutien considérable, c'est à dire l'accélération des progrès dans l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des femmes, des enfants et des adolescents afin que tous les pays atteignent les niveaux atteints par les pays à revenu intermédiaire qui affichent les meilleurs résultats. L'intérêt porté sur le plan mondial à la médecine de la procréation et à la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent offre l'occasion de donner un dernier coup de pouce aux OMD et de jeter des bases solides pour l'après-2015. Pour profiter de cette occasion et assurer une accélération plus rapide vers les objectifs de 2030, il faudra relever les défis suivants :

- des ressources supplémentaires et significatives, tant nationales qu'internationales, sont nécessaires pour combler le déficit de financement de 5,24 dollars par habitant dans 74 pays fortement touchés en 2015 ;
- les modalités de financement compromettent les progrès équitables et soutenus lorsque les pays passent de la catégorie de pays à faible revenu à celle de pays à revenu intermédiaire ;

- les registres d'état civil laissent encore à désirer ;
- les biens publics mondiaux sont insuffisamment financés ;
- la fragmentation des financements et des mécanismes de gouvernance augmente les coûts de transaction, ce qui freine les progrès dans les pays.

La présente note de synthèse démontre que le Mécanisme de financement mondial (GFF) pour *Chaque femme, chaque enfant* peut aider à déclencher le changement profond nécessaire pour ouvrir la voie à la convergence en matière de médecine de la procréation et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. Le GFF a principalement pour objet de soutenir les efforts déployés au niveau mondial pour mettre fin aux décès évitables des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents et améliorer leur santé et leur qualité de vie. Selon les estimations, comparées aux tendances actuelles, le scénario d'une accélération des investissements permettrait d'éviter au total 4 millions de décès maternels, 107 millions de décès d'enfants, et 21 millions de mortinatalités entre 2015 et 2030 dans 74 pays fortement touchés.

*Le GFF mobilisera et canalisera les ressources nationales et internationales supplémentaires requises pour généraliser et maintenir une prestation efficace et équitable de services de qualité en matière de médecine de la procréation et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. En outre, il soutiendra la transition vers un financement durable sur ressources nationales dans ce domaine.* Le GFF s'intéressera tout particulièrement à l'appui à la généralisation des registres d'état civil afin de contribuer à l'enregistrement universel d'ici 2030.

Le GFF vise les cinq objectifs suivants :

- 1) Financer les plans nationaux de développement de la médecine de la procréation et de promotion de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, et mesurer les résultats ;
- 2) Assister les pays à mettre en place des financements nationaux durables de la médecine de la procréation et de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ;
- 3) Financer le renforcement des registres d'état civil ;
- 4) Financer la mise au point et le déploiement de biens publics mondiaux essentiels au développement ;
- 5) Contribuer à une architecture mieux coordonnée et simplifiée du financement de la médecine de la procréation et de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.

Le GFF facilitera l'adoption d'une stratégie claire pour un financement intelligent et de grande envergure des services liés à la médecine de la procréation et à la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent dans différents pays. Cette stratégie sera formulée dans un plan de financement qui sera lui-même étayé par un plan national pour la médecine de la procréation et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, fondé sur les droits des personnes et axé sur les résultats. Ce plan sera entièrement chiffré et lié aux stratégies nationales pour la santé et dans d'autres secteurs. La feuille de route dressera un inventaire complet des ressources dont les pays ont besoin à brève échéance et sur le long terme pour promouvoir la médecine de la procréation et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. Elle définira en outre des stratégies pour mobiliser les financements nationaux (publics et privés) et internationaux (bilatéraux et multilatéraux) requis au fil du temps. Le but est d'harmoniser le financement des plans établis dans ce domaine à travers un cadre de financement commun au niveau des pays, qui soit rattaché à des résultats clairs et soutenus par des mécanismes responsabilité partagée et de transparence. Les plans de financement seront liés à une planification à long terme qui renforce la mobilisation des ressources nationales et diversifie les modalités de l'aide au développement en tenant compte du taux de croissance économique du pays.

Le GFF se positionnera également dans le plan de financement comme un investisseur essentiel en participant à la mobilisation de l'aide au développement. Plus précisément, il s'appuiera sur le Fonds fiduciaire pour l'innovation en matière de résultats de santé (FFIRS) de la Banque mondiale, qui jouit d'un fort levier sur les ressources de l'Association internationale de développement (AID) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Le GFF permettra ainsi de démultiplier les résultats en matière de médecine de la procréation et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, et de réduire les charges administratives. En outre, à travers un guichet de financement dédié, le GFF soutiendra le renforcement et la mise à l'échelle de projets de registres d'état civil, qui contribueront à l'enregistrement universel de chaque grossesse, de chaque naissance et de chaque décès de femme et d'enfant. D'autres guichets de financement sont également prévus pour des investissements « multisectoriels » et « multilatéraux » et des investissements destinés à « façonner le marché ».

Trois capacités distinctes en matière de gouvernance pour procéder à une élaboration plus approfondie du GFF doivent être mises en place. La première se rapporte à la nécessité d'une mobilisation efficace autour de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de financement des pays. La deuxième concerne le fonctionnement et l'élaboration plus poussée des guichets de financement du GFF. La troisième est liée à la nécessité d'une instance centrale qui mobilise les parties prenantes, élabore le consensus entre les bailleurs de fonds nationaux et internationaux, passe en revue les progrès accomplis et recommande des mesures pour accélérer l'obtention de résultats. Une fois que les objectifs et fonctions du GFF auront été convenus, un processus concerté de planification des activités devrait être lancé. La Banque mondiale se chargera de réunir dans les prochains mois les acteurs concernés par le GFF pour travailler ensemble à ce projet et mettre en œuvre le mécanisme pour aboutir à son lancement officiel à la mi-2015.